

Badische Landesbibliothek Karlsruhe

Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation
du Rhin. 1833-1869**

1839

8 (9.7.1839)

1839

Session de Juillet

N° VIII.

P R O T O C O L E

de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires ci-après dénommés:
 Pour Bade, de M^r de Kettner.
 " la Bavière, " " de Nau.
 " la France, " " Engelhardt.
 " la Hesse, " " Verdier.
 " Nassau, " " de Zvierlein.
 " les Paysbas, " " Bruhr.
 " la Prusse, " " Westphal, Président.
 Mayence le 9 Juillet 1839.

Application des Art.
 58 et 60 du traité, concer-
 nant les établissement
 de pilotage

§ I.

Reproduction faite du protocole N° XX de la
 Session de Juillet dernier, dans lequel le Commissaire
 de Bade avoit pris occasion du Règlement Ba-
 varois du 13 Mars 1838, qui établit des pilotes au
 port de Rheinschanne, pour signaler à la Commis-
 sion Centrale la Divergence qui existe entre les
 opinions des deux Gouvernemens sur le sens et la
 portée des art. 58 et 60 du Traité de 1831, et pour
 inviter les autres Commissaires à lui faire connai-
 tre les opinions de leurs Gouvernemens à ce sujet;
 Les Commissaires de France, de Hesse, de Nassau,
 des Pays-Bas et de Prusse, pour répondre à cette
 invitation, se sont expliqués sur l'objet ainsi
 qu'il suit:

voir l'annexe

Ces explications ont été suivies de quelques
 considérations

Considérations ultérieures de la part des Commis-
saires de Bade et de Bavière, lesquelles se
trouvent également insérées dans l'annexe du
protocole.

Conclusion.

L'objet ne pouvant pas, à défaut de concordance
des opinions, être vuide dans la Session actuelle, il
sera reproduit dans la Session prochaine dans l'espe-
rance que dans l'intervalle les vues se rapprocheront de ma-
nière à pouvoir tomber d'accord sur quelques principes
généraux dans cette matière.

Ainsi clos et arrêté dans la séance du 20 Juin
1839.

/: Sig: / de Kettner.
de Nau.
Engelhardt.
Verdier.
de Kriewellein.
Ruhr.
Westphal, Président.
Pour Expédition conforme
Le Président de la Commission Centrale.

Westphal
J. H.